

**AVIS DE PUBLICATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-464  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-328 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 2 mai 2018, le Règlement numéro 2018-464;

**QUE** le Règlement numéro 2018-464 a pour objet et conséquence de modifier le Règlement 2009-328 sur les dérogations mineures afin de le rendre conforme au Règlement 2017-449 sur la publication des avis publics municipaux sur internet;

**QUE** le Règlement numéro 2018-464 prévoit la diffusion dorénavant des avis publics sur le site internet de la Ville et l'affichage au bureau de la Ville, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

**QUE** conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

Me Karen Loko  
Greffière